



SUD éducation Alsace
c/o Solidaires - Maison des Syndicats
1 rue Sédillot - 67000 Strasbourg
03 67 15 28 80 ou 06 76 96 67 63
sudeducalsace@orange.fr - <http://sudeducalsace.info/>

Réforme du collège : comment refuser les formations obligatoires...

Chers collègues,

4 mois après le passage en force de la réforme du collège, et après 3 journées de grève, on ne peut que constater qu'une grande partie des enseignants reste hostile à cette réforme.

Le ministère demeure cependant déterminé à la faire passer en force et organise des formations obligatoires qui visent à nous diviser, à nous démobiliser, et plus largement à nous formater, et ceci au détriment d'autres formations qui nous seraient utiles pour l'exercice de nos métiers.

Il est prévu dans notre académie trois vagues de formation qui débuteront le 6 novembre.

Nous ne pouvons pas laisser faire cela !

SUD EDUCATION appelle à refuser toutes ces formations « bourrages de crane ». Un préavis de grève est déposé pour toutes les journées de formation.

Pour boycotter ces formations, sans perdre une journée de salaire, SUD EDUCATION ALSACE vous propose de participer à une assemblée générale du syndicat afin de discuter de la réforme du collège et des moyens de la combattre.

Cette AG se déroulera le vendredi 6 novembre à la maison des syndicats, à STRASBOURG, 1 rue Sédillot, salle A de 9h30 à 16h30

Il s'agit d'une AG sur temps de travail avec autorisation d'absence de droit. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à notre syndicat pour pouvoir y participer.

Il suffit de nous demander une convocation et un modèle de demande d'autorisation d'absence à l'adresse suivante : sudeducalsace@orange.fr (indiquez juste votre nom et votre prénom, et nous vous ferons parvenir une convocation par retour de mail) et de déposer ensuite la demande à votre chef d'établissement au moins trois jours avant le début de la formation.

Vous pouvez participer à cette AG même si vous n'êtes pas convoqué le 6 novembre. Et il n'est pas nécessaire d'être adhérent du syndicat pour y participer.

Le bureau de SUD éducation Alsace.

PS : En cas de difficultés ou de refus de vous octroyer une autorisation d'absence, ne pas hésiter à nous contacter. En tout état de cause, vous êtes couvert par un préavis de grève déposé par la FEDERATION SUD EDUCATION.

Sud éducation Alsace - c/o Solidaires - Maison des Syndicats - 1 rue Sédillot - 67000 STRASBOURG